
ANNEXE

Liste des déchets autorisés à être ramassés et transportés conformément à l'arrêté ministériel
T/72/11-1


N°	CED	Description
1	170503*	terres et cailloux contenant des substances dangereuses
2	170504	terres et cailloux autres que ceux visés à la rubrique 17 05 03
3	170505*	boues de dragage contenant des substances dangereuses
4	170506	boues de dragage autres que celles visées à la rubrique 17 05 05

Dans le tableau ci-dessus, chaque code CED suivi d'un astérisque (*) désigne un déchet dangereux.

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT
DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES

FAIT PARTIE DE L'ARRÊTÉ
T/72/11-1 du 23 AOUT 2011

Pour le Ministre du Développement
Durable et des Infrastructures


Maryse Scholtes
Administratrice Générale

